

9 mai 2008 : Pérou : Une compagnie pétrolière française sur les terres d'Indiens isolés

Le gouvernement péruvien a renoncé à ouvrir les réserves d'Indiens isolés à l'exploration pétrolière. Aucune réserve où vivent des Indiens isolés n'est incluse dans les dernières concessions annoncées cette semaine.

Ce geste semble répondre au flot de critiques exprimées par Survival et les organisations indiennes péruviennes. En raison du danger que représente l'exploration pétrolière pour ces Indiens, Survival avait exhorté le gouvernement péruvien à interdire l'exploration pétrolière dans ces territoires.

Cette décision représente un revirement radical pour Perupetro, la compagnie pétrolière d'Etat responsable des droits d'exploration. Un porte-parole de Perupetro avait en effet récemment prétendu que les Indiens isolés n'existaient pas et qu'en conséquence, l'exploration pétrolière sur leurs territoires serait autorisée.

Perupetro a annoncé cette semaine qu'aucune des nouvelles concessions ne porterait sur les "réserves des Indiens isolés afin d'éviter les confrontations avec les communautés locales et les organisations écologiques".

Pourtant, des Indiens isolés vivent sur une partie de l'une des nouvelles concessions (mais ces terres ne sont pas reconnues comme réserve), et l'exploration du gaz et du pétrole demeure une grande menace pour les Indiens sur l'ensemble du territoire péruvien. La compagnie française Perenco vient d'acquérir des droits d'exploitation dans le nord de l'Amazonie péruvienne où vivent au moins deux groupes d'Indiens isolés et les compagnies Repsol-YPF, Petrolifera ainsi qu'un consortium mené par Pluspetrol exploitent des zones habitées par les Indiens.

Stephen Corry, directeur de Survival, a déclaré aujourd'hui : "La décision de Perupetro est la bonne, à la fois sur le plan légal et humanitaire, et nous espérons qu'elle sera définitive. Pourtant, l'exploration pétrolière qui a toujours cours dans d'autres régions habitées par des Indiens isolés doit être interdite et les compagnies devraient s'en retirer, conformément au droit international".

